que cette lettre incohérente, sans style, fût l'œuvre d'Eyraud, qu'il croyait plus instruit, mais au bout de quelques instants, un spécimen de l'écriture d'Eyraud lui était apporté par l'inspecteur Soudey, ce qui lui enlevait tous ses doutes.

Eyraud était bien l'auteur de cette lettre, et s'il avait écrit, c'est qu'il savait que Gabrielle Bompard allait venir en France l'accuser.

A la fin de la lettre, Eyraud avait soin d'ajouter : « Aussitôt ce pli mis à la poste, je vais quitter New-York car je sais que vous allez venir m'y retrouver. »

Une particularité curieuse de cette affaire qui menace de prendre les proportions d'une des plus importantes affaires judiciaires du siècle, c'est qu'au moment même où le préfet, qui n'avait rien dit à personne de la demande d'audience que lui avait adressée Gabrielle, la recevait dans son cabinet, un agent de la sûreté lui apportait la lettre reçue par M. Goron.

La matinée d'hier

Gabrielle Bompard a passé la nuit dans une chambre de la Sûreté; elle est toujours à la disposition de la justice. Mais elle n'est pas encore arrêtée; c'est-à-dire que le juge d'instruction n'a délivré encore aucun mandat contre elle. Mais elle ne tardera pas à l'être, car il est évident qu'elle ne dit pas toute la vérité.

Elle prétend effectivement que Gouffé lui avait été présenté par Eyraud, qu'elle avait donné rendez-vous à Gouffé, le jour du crime, dans le petit entresol meublé que lui avait loué Eyraud, sous le nom de Labordère, au nº 3 de la rue de Troncin-Ducoudray.

Mais elle maintient avec énergie qu'elle n'a pas assisté à l'exécution du crime, qu'Eyraud a assassiné l'huissier de complicité avec un individu qu'elle n'a vu que deux ou trois fois, un blond, un peu fort, portant une forte moustache rousse.

La perpétration du crime

Maintenant, arrivons au crime lui-même. Voici, d'après la fille Bompard, ce qui se serait passé dans la nuit du 25 au 26 juillet, où l'huissier Gouffé a, comme on sait, été assassiné :

« Eyraud, a dit Gabrielle Bompard, avait loué, à cette époque, pour un mois, un petit, appartement meublé, situé au rez-de-chaussée, dans le quartier du Faubourg-Saint-Honoré. Le soir où le crime a été commis, Eyraud, sous un prétexte que je ne me rappelle plus, m'a envoyé faire une course qui m'a retenue dehors une heure environ.

» Lorsque je suis rentrée, j'ai vu Eyraud en manches de chemise. Il suait à grosses gouttes et était essoufflé comme s'il venait d'accomplir une besogne très rude.

» Au moment où je pénétrais dans l'appartement j'en vis sortir *un homme blond.*

(Gabrielle Bompard a donné le signalement de cet homme, signalement que nous ne pouvons reproduire pour ne pas entraver l'action de la justice).

» Je demandai, poursuivit la fille Bompard, quel était cet individu.

C'est un de mes amis, me répondit-il, qui m'a apporté un appareil que je dois transporter en Amérique. Je viens de le mettre dans cette malle.

» Je n'ai su que plus tard, dit la fille Bompard, que cet appareil n'était que le cadavre de M. Gouffé. Sans aucun soupçon, alors, je me couchai tranquillement.

» Eyraud qui avait l'air très préoccupé, saisit tout-à-coup un trousseau de clefs qui était sur la table et sortit précipitamment.

» A son retour, il était tout bouleversé. De temps en temps il prononçait des phrases qui, pour moi, n'avaient alors aucun sens. Il marchait dans la chambre comme un fou. Il se mit à boire et absorba ainsi près d'un demi-litre de cognac. Soudain il me dit :

« — Nous ne pouvons pas rester ici plus longtemps ; il va falloir quitter cet appartement.

» Il ne me dit que ces mots et rentra chez lui, à Levallois, auprès de sa femme.

» Le lendemain, il me dit :

« — Nous partons, aujourd'hui même pour Lyon.

» A la gare, je revis l'homme blond, que j'avais vu la veille et un autre individu, très brun, que je ne connaissais pas pour être un ami d'Eyraud.

» L'homme blond a dit à mon amant :

« — Surtout prenez bien soin de mon appareil.

Continuant ses révélations, la fille Bompard a donné le signalement de plusieurs personnes habitant Lyon et qui ont été mêlées à cette affaire.

On recherche actuellement ces personnes.

Après le crime

A Lyon, Gabrielle prétend avoir attendu dans un hôtel toute la journée et toute la nuit ne sachant pas ce que son amant a fait pendant ce temps qui évidemment a été employé à se procurer les moyens de transport et au transport lui-même de la malle à Millery.

Gabrielle rejointe par son amant, ils ont alors pris la direction de Marseille et successivement celle que nous avons indiquée plus haut.

Il va sans dire que la justice va avoir fortement à faire pour contrôler ces déclarations où l'on ne relève pas de contradiction flagrante, mais dans lesquelles Gabrielle atténue singulièrement le rôle qu'elle a joué.

Ce matin elle a été, dès la première heure, conduite de la sûreté au domicile de M. Dopffer, juge d'instruction, qui a passé la matinée avec elle. Gabrielle a besoin d'être « cuisinée », comme dit Jaume en son langage imagé, mais elle le sera et avant vingt-quatre heures on aura du nouveau.

Dans la soirée d'hier un transport de la justice a eu lieu dans la maison du crime, rue Troncin-Ducoudray. Mais il n'a pas donné grand résultat, la concierge n'a rien vu, rien entendu, rien remarqué d'anormal.

La maison du crime

La maison désignée par Gabrielle Bompard comme étant celle où le crime aurait été commis est située dans le quartier de la Madeleine, 3, rue Tronçon-Ducoudray.

Limitée par la rue d'Anjou d'un côté, par la rue Pasquier de l'autre, la rue Tronçon-Ducoudray, longue d'une centaine de mètres tout au plus, est presque déserte toute la journée. C'est à peine s'il y passe un fiacre de temps à autre; le soir venu, on se dirait en quelque coin de province, tant cette rue est triste, lugubre presque.

La maison du crime — c'est ainsi maintenant qu'on la peut désigner — a l'aspect ordinaire des immeubles bourgeois de ce quartier: cinq étages, façade unie et sans goût, large couloir conduisant à un escalier à double révolution; rien, enfin, de particulier qui puisse cadrer avec le sombre drame qui s'y est déroulé dans la nuit du 27 juillet.

Chez le Concierge

Quand nous nous présentons chez le concierge de l'immeuble, sa femme, alitée depuis quelques jours, dit-elle, refuse d'abord de nous donner les moindres explications.

— Je ne sais rien, dit-elle obstinément ; je ne connais rien. Je n'ai jamais entendu parler de Gabrielle Bompard que par les journaux.

— Cependant elle avoue que l'assassinat de M. Gouffé a été commis dans cette maison. Elle y habitait, n'est-ce pas ?

— C'est faux.

— Voyons, au rez-de-chaussée, un petit appartement, loué au mois de juillet par un monsieur et une jeune fille paraissant presque une enfant.

— Jamais de la vie... L'appartement dont vous me parlez, et qui maintenant est inoccupé, appartient à M... [illegible] d'un hôtel meublé, dans la rue d'Anjou. Il n'a jamais cédé ce logement [illegible].

— Eh bien, tout ce que vous nous dites est inexact. Nous savons formellement que Gabrielle Bompard et son amant Eyraud ont habité cet appartement. Gabrielle Bompard, elle-même le reconnaît, et, du reste, vous devez le savoir aussi bien que nous, puisqu'il y a eu hier, ici même, une descente de justice.

Cette fois la concierge et son mari, qui vient d'entrer, paraissent ébranlés par la précision de nos renseignements.

— Eh bien, oui ; M. le juge d'instruction est venu hier ici avec une jeune fille et deux agents de la sûreté. Mais je ne puis croire que l'huissier Gouffé ait été assassiné dans la maison.

— N'avez-vous pas vu sortir la malle qui contenait le cadavre ?

— Non.

— Vous dites non sans être absolument sûrs de ce que vous avancez, car il doit arriver que des malles soient apportées dans cette maison ou en sortent, et peut-être n'avez-vous pas sur celle qui appartenait à la fille Bompard des souvenirs tout à fait exacts ?

— Ça c'est vrai. « *Souvent, en effet, il entre » et il sort des malles (sic) on ne peut pas » savoir, vous comprenez.* »

— Puis, reprend le concierge, allez donc chez Mme Pusin, tout à côté, rue d'Anjou; elle vous renseignera mieux que moi, qui ne peut plus rien vous dire.

Chez la propriétaire — Eyraud-Labordère

Mme Pusin est propriétaire d'un hôtel meublé, comme nous l'avait dit la concierge de la rue Troncin-Ducoudray.

Elle nous reçoit de fort aimable façon dans le bureau de l'hôtel et, très volontiers, nous donne les renseignements qui, tout à l'heure nous avaient été refusés.

— En effet, nous dit Mme Pusin, je suis principale locataire du rez-de-chaussée de la maison dont vous me parlez. Pendant l'Exposition j'ai voulu tirer profit de ce logement, que je n'occupais pas, et j'ai chargé une agence de me trouver un sous-locataire.

Quelques jours après se présentait chez moi un monsieur d'un certain âge, accompagné d'une toute jeune personne que je pris même pour sa fille.

Il me demanda si mon appartement était encore libre, discuta mes conditions, et nous tombâmes enfin d'accord. Je lui louai le logement tout meublé deux cents francs par mois.

— De quoi se compose cet appartement ?

— D'une entrée, d'une chambre-salon avec alcôve fermée et fenêtre donnant sur la rue, enfin une petite cuisine.

— Continuez.

— Mon nouveau locataire me paya un mois d'avance et quand je lui demandai à quel nom il fallait faire le reçu : « à celui de M. Labordère », me répondit-il.

Trois ou quatre jours après je le vis revenir. — Je viens, m'expliqua-t-il, de recevoir une lettre qui m'appelle loin de Paris. Il me faut donc quitter l'appartement que je vous avais loué. Comme je ne l'ai occupé que pendant trois jours, il serait juste que vous me rendissiez une partie de la somme fixée pour la location d'un mois.

Je refusai bien entendu, et le faux Labordère me demanda alors s'il lui serait possible de rentrer à nouveau dans son logement au cas où il reviendrait avant la fin du mois courant.

Je lui répondis que je n'y verrai pas d'inconvénient si l'appartement était encore inoccupé et il partit. La concierge m'a dit qu'il était allé le lendemain prendre un chapeau d'homme oublié par lui. Voilà tout ce que je sais.

— On dit que Gouffé a été assassiné dans cet appartement. N'avez-vous trouvé aucune trace de sang sur le parquet ou sur les meubles, rien de suspect ?

— Rien. Tous les parquets sont recouverts de tapis et j'aurais remarqué des taches de cette nature. Tout était en ordre. Je n'ai rien vu qui puisse faire supposer qu'un homme a été tué dans le salon.

— Les assassins n'ont-ils pu soulever le tapis et recouvrir le parquet d'une toile cirée; puis, le cadavre découpé, remettre tout en place ?

— C'est possible, mais je n'ai rien vu d'anormal dans mon appartement.

— A-t-on mis les scellés sur les portes du petit logement?

— Non, le juge d'instruction, accompagné de Gabrielle Bompard, est venu hier, a visité l'appartement, mais n'a pas apposé de scellés.

Le doute est maintenant impossible après ces déclarations. C'est bien Eyraud et Gabrielle Bompard qui ont loué l'appartement de la rue Troncin-Ducoudray.

C'est bien là que Gouffé a été étranglé, puis coupé en morceaux, après que quelque complice l'eut attiré dans cette maison, où il croyait sans doute retrouver Gabrielle Bompard.

DERNIÈRE HEURE

Gabrielle Bompard a assisté au crime

Gabrielle Bompard a été amenée, à une heure et demie, dans le cabinet de M. Doppfer juge d'instruction, pour être confrontée avec divers témoins. On dit que dans cet interrogatoire elle a avoué, après bien des hésitations, qu'elle avait assisté à la perpétation *du crime.*

Interrogatoire de Mme Eyraud

M. Doppfer, juge d'instruction, a entendu également dans l'après-midi, Mme Eyraud. Cette dame a avoué qu'à plusieurs reprises elle avait reçu de son mari des lettres dans lesquelles il se disculpait des accusations dont il était l'objet. « Si tu n'es pas coupable, lui écrivit un jour Mme Eyraud, viens donc te disculper. »

Le témoin, avant l'apparition de Gabrielle Bompard, ne pouvait croire à la culpabilité de son mari ; elle assure qu'elle en doute encore.

« Pourtant votre mari, lui dit le juge d'instruction, a écrit sur l'assassinat de M. Gouffé, une longue lettre à M. Goron, le chef de la sûreté. »

— Ah! le misérable, s'écrie Mme Eyraud en entendant ces paroles ; il ne s'est donc pas tué ?

Cette réponse, arrachée à Mme Eyraud par la réflexion du juge d'instruction est considérée par ce dernier comme la preuve que cette femme croit à la culpabilité de son mari, bien que jusqu'ici elle ait persisté à la nier.

(Dépêche Havas)

ARRESTATIONS DE COMPLICES

Paris, 24 janvier. — Le lendemain du crime, Eyraud, avec Gabrielle, partirent pour Lyon où Eyraud prit le surlendemain un cabriolet sur lequel il hissa la malle qu'il conduisit à Millery.

Les amants allèrent ensuite à Marseille où ils demeurèrent jusqu'au 18 août, ils revinrent à Paris et s'embarquèrent au Havre pour Liverpool et gagnèrent l'Amérique par Londres.

Lors de son passage à Paris, Gabrielle alla à Auteuil visiter M. Chanteau, beau-frère d'Eyraud. M. Chanteau envoya ensuite 2000 fr. à Eyrauy à Liverpool. Le juge d'instruction a décerné dans la soirée un mandat d'arrêt contre Chanteau. Rémy Launay, lequel poussa Gouffé à entrer en relation avec Gabrielle a été également arrêté.

Le Mouvement gréviste

En Belgique

Fin de la grève

Charleroi, 23 janvier. — La grève est complètement terminée sur les conseils mêmes des chefs du mouvement, après que ceux-ci eurent obtenu de M. Stoesser, la promesse formelle que le compromis serait respecté par tous les directeurs présents à la séance du 18 janvier et y ayant adhéré.

La reprise sera complète demain.

Le cas de force majeure

Bruxelles, 23 janvier. — Le tribunal de commerce de Bruxelles, a décidé que, dans les circonstances où se sont produites les grèves des ouvriers charbonniers, elles constituent un cas de force majeure, et il a libéré les charbonnages des obligations résultant des marchés conclus.

LA TEMPÊTE

Un violent ouragan s'est abattu hier sur toute la région.

A *Lille*, les tuiles et les ardoises pleuvaient dans la rue. Les vitres se brisaient et le vent n'a pas cessé de souffler avec rage pendant toute la journée d'hier; les nuages, emportés par la rafale se déformaient pour se renouveler sans cesse; les girouettes grinçaient; les tuyaux de zinc sonnaient comme des cors ; les volets, mal fixés, ouvraient et fermaient leurs bras, applaudissant à la tourmente.

D'après les renseignements qui nous parviennent, la grêle a tombé à plusieurs endroits et à diverses reprises.

A *Roubaix*, l'ouragan a sévi avec une extrême violence ; les tuiles pleuvaient des toits; les gaz s'éteignaient dans toutes les rues. Il n'y a eu cependant aucun accident de personne à déplorer.

A *Valenciennes*, et dans les environs, la tempête a causé de grands dégâts, à Marly, par exemple vers 3 h. 1/2 du soir, un craquement épouvantable se faisait entendre dans toute la commune.

Le magasin de réparation de l'atelier de M. Thiébaut, constructeur venait de s'écrouler par la violence du vent. Ce bâtiment de 40 m. de long sur 9 de large, construit en bois couvert en tuiles s'est effondré sur les cuves, sur les machines et sur tout le matériel de sucrerie et de brasserie.

Les dégâts sont très importants; de l'établissement, il ne reste que les fondations.

Dix ouvriers qui travaillaient dans cet atelier ont réussi à se sauver ; ils étaient à peine dehors que la catastrophe se produisait.

Au même moment, une partie de la toiture de la grange de M. Trinquet, située à côté était enlevée.

On nous télégraphie de Dunkerque :

Sur tout le littoral, on signale des navires en relâche. A Dunkerque, la tempête fait rage en ce moment. Le vent de la partie du O-N-O, souffle avec la plus grande violence. Néanmoins, il n'y a pas d'accident. La mer est démontée. Un trois-mâts dont on ne peut savoir le nom, est au mouillage dans la passe des bancs ; il se maintient sur ses ancres ; par moment, on croirait entendre des trombes qui s'engouffrent sur les toits.

Ce midi, l'orage s'est mis de la partie. Le temps était sombre comme au déclin du jour, on eût pu croire à un cyclone.

Le canot de sauvetage a été équipé cette après-midi et est sorti en expérience à la remorque du *Rapide*.

A bord du remorqueur *Progrès* se trouvait une commission chargée de surveiller les expériences. Et, si un navire avait demandé du secours, le canot de sauvetage et les remorqueurs étaient en mer, prêts à donner leur aide.

D'autre part, les dépêches suivantes signalent des ouragans d'une certaine importance:

A *Arras*, une violente tempête s'est déchaînée hier sur la ville et les communes environnantes.

La bourrasque s'est surtout fait sentir vers une heure et vers cinq heures de l'après-midi.

Nombre d'immeubles ont été endommagés et les pertes matérielles doivent être considérables.

On ne signale, fort heureusement, aucun accident de personne.

Les communications télégraphiques ont été interrompues entre Arras et Paris, le vent ayant renversé un grand nombre de poteaux.

Périgueux, 22 janvier. — Depuis trois *jours*, une sorte d'ouragan violent, avec accalmies notamment diurnes, souffle sur toute notre région. Cette nuit, la tempête a atteint son maximum d'intensité. Dans la campagne et sur les routes, des arbres sont renversés, des toitures, des murs sont démolis, etc. En ville, quelques réverbères sont cassés. Ce matin, à sept heures, il y a eu, comme en été, un orage avec coups de tonnerre et éclairs se succédant rapidement. La grêle est tombée à plusieurs reprises.

La Rochelle, 22. — A Saint-Jean-de-Liversay, un cyclone vient de détruire une partie du village.

A *Tournai*, bon nombre d'arbres ont été déracinés; à la gare, plusieurs candélabres ont été brisés.

— Une dépêche de Jacoma (Etat de Washington) annonce qu'un ouragan s'est déchaîné sur la ville et le district. Dix personnes ont été tuées. Près de mille moutons ont péri.

L'INFLUENZA

A *Lille*, depuis quelques jours, le nombre des cas semble diminuer d'une façon très sensible.

Nous avons cependant à regretter, presque chaque jour, des décès qui produisent, dans le public une profonde émotion.

Espérons que la maladie en a fini avec sa rigueur et que nous n'aurons plus à déplorer de nouveaux cas de mort.

A *Armentières*, l'Influenza est en pleine décroissance. Il ne manque plus que très peu d'ouvriers dans les manufactures.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de M. le docteur Rooryck s'est sensiblement amélioré. Nous espérons une prompte guérison. C'est d'ailleurs le vœu que forment tous les habitants d'Armentières.

A *Denain*, il y a eu deux cas suivis de mort.

Avant-hier, on conduisait à sa dernière demeure M. Philippart; hier c'était M. Georges Wacrenier, chapelier, très connu et très estimé dans la ville. Une foule nombreuse et impressionnée les a conduits au cimetière.

A *Boulogne*, la plupart des grandes maisons de commerce de la ville ont été obligées à un moment donné d'assurer le service avec la moitié du personnel; heureusement jusqu'à ce jour, nous n'avons aucun cas de mortalité à déplorer et tout semble vouloir rentrer dans le bon ordre.

CHRONIQUE REGIONALE

Adjudication du droit de chasse dans les forêts domaniales

Jeudi, à deux heures, a eu lieu à la Préfecture du Nord, l'adjudication du droit de chasse dans les forêts domaniales. Les enchères ont été très vivement disputées.

Cette adjudication donne des droits pour 9 ans, du 1er juillet 1890 au 30 juin 1899.

Le résultat a donné une plus value d'au moins 20,000 fr.

Voici la désignation des lots :

FORÊT DE PHALEMPIN. — 141 hectares, à *l'Ermitage*, adjugés moyennant 1850 francs à M. J.-B. Coget, maire de Phalempin. — 184 hectares, *au Plouich*, moyennant 3,050 fr. à M. Fidélis Delcroix, de Douai ; 145 hectares à *Attiches*, à M. Auguste Dubois, de Carvin, pour 1100 fr.; 75 hectares à *Cinq-Tailles*, à M. Henri Coget, de Thumeries, moyennant 950 fr.; 231 hectares à *Offlarde*, à M. Henri Glorieux de Roubaix, pour 4050 fr.; 100 hectares à *St-Eloi*, (en 3 parcelles), à M. De Clercq, à Oignies, moyennant 3500 fr.

FORÊT DE MARCHIENNES. — 255 hectares à *Tilloy*, adjugés à M. Victor Catoire, de Lille, moyennant 3850 fr.; 241 hectares à *Beuvry*, à M. Victor Catoire de Lille, pour 3350 fr.; 232 hectares à *Marchiennes*, à M. Victor Catoire, de Lille, pour 4050 fr.

FORÊT DE NIEPPE. — 796 hectares adjugés à M. Victor Courmont, de Lille, pour 475 fr., *(Amont)*; 906 hectares, à M. Courmont, de Lille, pour 920 fr., *(Moyen)*; 822 hectares à M. Thérin Carrette, de Roubaix, pour 820 fr., *(Aval)*.

FORÊT DE SAINT-AMAND. — Le lot de 263 hectares, *Hasnon et Rouges-Carrières*, n'a pas été adjugé sur 4500 fr. — Son adjudication est reportée au 22 février prochain ; 299 hectares *(la Scarpe et Trois-abbés)*, a été adjugé à M. Jules Toussaint, de Douai, pour 3350 fr.; le lot du *Mont-des-Ermites* (partie Sud, dite Bois-Lecat), à M. Auguste Lefebvre, de Valenciennes, pour 1750; le *Mont-des-Ermites* (partie Nord), N. D. d'Amour, le *Mont-des-Bruyères* (partie située au Sud de la drève des Bruyères et de la drève du Grand-Coin), à M. Bultot, de Valenciennes, pour 3850 fr.; le *Mont-des-Bruyères* (partie située au nord de la drève des Bruyères) et *Prés-Charniers*, à M. Dervaux, de Vieux-Condé, pour 3700 fr.; le lot de *Fontaine-Bouillon* (partie à l'ouest de la drève de St-Antoine) et de St-Antoine, à M. J.-B. Matthieu, de Raismes, pour 3900 fr.; le lot de *Fontaine-Bouillon* (partie à l'Est de la drève St-Antoine), *St-Antoine* (id.) et *Suchemont*, à M. Pillion, de St-Amand, pour 3250 fr.; le lot *Escaupont* (partie Ouest) et *Bois-le-Prince*, à M. le Bret, de Denain, pour 4150 fr.; le lot *Fresnes et partie-Est d'Escaupont*, à M. Em. Haubourdin, de Vieux-Condé, pour 3050 fr.

DUNES DE GRAVELINES. — La totalité des dunes domaniales a été adjugée à M. Torris, de Gravelines, moyennant 1600 fr.

A la Préfecture du Nord.— On parle d'une entrevue probable des députés du Nord et du Pas-de-Calais, réunis pour la circonstance, avec le nouveau préfet du Nord. Un banquet aurait lieu au *Cercle national*, à Lille, le second mercredi de février.

Chronique locale

ROUBAIX

Cimetière. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les personnes invitées par avis du 15 courant à faire enlever, pour le 1er mai prochain, les épitaphes placées dans le huitième compartiment du cimetière, qu'elles sont autorisées à les y laisser jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Un noyé au Pont du Sartel. — Le cadavre d'un individu dont l'identité n'a pu être établie, a été retiré hier soir vers six heures, du canal au Pont du Sartel.

Voici son signalement :

Paraissant âgé de 35 à 40 ans, moustache rousse, coiffé d'une casquette de soie noire, vêtu d'un pantalon gris et d'un veston de velours et chaussé de bottines à élastiques.

Une rixe rue de Flandre. — César Machu, demeurant rue des Parvenus, est un bon garçon, mais n'est pas tendre quand il a un peu *trop levé le coude.*

Entrant hier matin dans un état complet d'ivresse à l'estaminet Deschemacker, rue de Flandre, il brisa un carreau et souffleta la cabaretière.

Il a été écroué au dépôt du quatrième arrondissement.

Halle aux poissons. — *Il a été vendu du 10 au 20 janvier 9,390 kil. de poissons.*

Abattoir. — Il a été abattu du 15 au 21 janvier *60 bœufs pour 18.000 kil.; 60 vaches pour 15.000* kil.; 24 taureaux pour 8754 kil.; 166 moutons pour 4.570 kil.; 52 veaux pour 4.160 kil.; 71 porcs pour 7.497 kil. et 14 chevaux pour 4.120 kil.

TOURCOING

LA Question des Grands Travaux

La commission des bâtiments civils vient de renvoyer à l'administration municipale le dossier des grands travaux avec des observations notamment sur le prolongement de la rue de l'Hôtel-de-Ville et la construction du bâtiment destiné à la bourse, au tribunal et à la Chambre de commerce, aux juges de paix et aux prud'hommes.

Tout le monde sait que le projet concernant les travaux à exécuter dans le centre de la ville, comprend le prolongement de la rue de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la Petite Place. Ce prolongement doit entraîner la démolition de l'ancien Hôtel-de-Ville (actuellement bourse et tribunal de commerce) et de toutes les maisons qui l'entourent, la démolition de la maison Odoux Duthoit et du charcutier Delespaul dans la rue de la Mairie, et celle de la moitié de l'ancienne filature Motte et de deux petites maisons situées entre cette filature et l'hôtel de Flandre.

Dans le projet est aussi compris la construction d'une Bourse. La Bourse serait située entre le parvis Saint-Christophe élargi à 35 mètres et la Petite-Place, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée et la rue du Curé élargie à 15 mètres. Ce projet entraîne la démolition du Café Delvoye, du Presbytère, de l'Hôtel de Flandre et de toutes les maisons situées entre St-Christophe et la Petite-Place.

Après l'élargissement de la rue du Curé à 15 mètres, il restera un terrain irrégulier sans aucun côté parallèle à l'autre, avec des angles les uns obtus, les autres aigus. C'est sur ce terrain en face du clocher de St-Christophe qu'on se propose de bâtir la Bourse.

La commission des bâtiments civils trouve le terrain insuffisant et surtout mal disposé pour un monument de cette nature. Elle a peut être raison à ces divers points de vue.

Pour y remédier elle propose de prolonger la rue de l'Hôtel-de-Ville en la faisant tomber obliquement sur le coin de la Petite Place, en face le cabaret du *Nouveau Monde*, au coin de la rue Martine.

Cette modification entraînerait la démolition du reste de l'ancienne filature Motte et de l'ancienne maison du maire Roussel-Defontaine.

Le terrain destiné à la Bourse serait agrandi de plusieurs centaines de mètres, mais quel aspect aurait cette rue du bout de laquelle on ne verrait pas l'Hôtel-de-Ville.

Il nous semble qu'il y aurait beaucoup mieux à faire que le projet voté par le Conseil et que celui de la Commission des bâtiments civils. Ce nouveau projet est coûteux, mais le résultat qu'il donnerait vaut la dépense.

Ce projet consisterait à démolir tout ce qui doit être démoli en face du clocher Saint-Christophe et à ne rien reconstruire à la place.

La commission des bâtiments civils demande la démolition des restes de l'ancienne filature Motte et de la maison Roussel Défontaine. Dans ce projet que nous soutenons ici, ces immeubles et le magasin de la savonnerie Roussel Defontaine, seraient expropriés dans la rue Martine. Sur la Grande Place, les maisons habitées par MM. Motte, Botty, Wilken Torcq, Hercelle sœurs, dans la rue de la Mairie, les maisons habitées par MM. Werbelle, Boulogne et Caron auraient le même sort. Peut-être serait-il nécessaire d'enlever aussi la maison de M. Rosoor, entrepreneur.

La Petite-Place serait ainsi réunie à la Grande-Place, à l'église Saint-Christophe et à la place des Halles par une trouée de toute sa largeur. Sur l'emplacement des immeubles Motte, Roussel et Rosoor serait élevée la Bourse. Ce vaste bâtiment s'étendrait de la rue Martine à la Grande-Place en suivant à peu près l'alignement de la Petite-Place. Il serait large en façade et carré à ses deux bouts. Rien que par sa situation il aurait un aspect monumental. Les cours pourraient être occupés par des cafés ; les deux étages par les tribunaux ; le centre par la Bourse.

Ce projet est grandiose, hâtons-nous de le dire, il serait coûteux, mais on n'a rien sans dépenser beaucoup d'argent.

On peut évaluer la dépense supplémentaire à six cent mille francs valeur à son maximum des immeubles Roussel Défontaine, Motte, Rosoor, Hercelle sœurs, Botty, Wilken, Werhelle, Boulogne et Caron Descamps, qu'on ne touche pas dans le projet voté par le Conseil et qu'il faudrait acquérir pour l'exécution du *nouveau projet*.

Il est inutile de s'appesantir sur les inconvénients du bâtiment projeté pour la Bourse, élevé sur un terrain irrégulier avec quatre façades. Ce bâtiment serait très coûteux, très incommode et très insuffisant.

Elevé entre les trois places des Halles, Charles Roussel et Grande Place il s'oppose pour toujours à leur réunion en une seule place, réunion si désirable à tous les points de vue.

En effet, Tourcoing manque d'un emplacement convenable pour les foires et même pour les marchés ordinaires, et cependant les places au centre de la ville ne manquent pas.

Nous avons en effet :

1º Le terre plein de l'hôtel-de-ville, mais prochainement il sera transformé en Square ;

2º La place de l'hôtel-de-ville, trop exigüe pour servir à *rien ; quand elle sera traversée* par le tramway à vapeur tenant par la rue Nationale pour aboutir à la rue Notre-Dame et au boulevard vers Roubaix, il n'y aura *plus place pour autre chose.*

3º La place des Halles insuffisante aujourd'hui et que l'élargissement de la rue Notre-Dame va diminuer de moitié.

4º *La Petite-Place isolée des autres*, inutile et délaissée tant qu'elle sera isolée.

5º La Grande-Place qui n'a de grand que son nom. Il est impossible d'y passer les jours de marché. La démolition de l'ancien Hôtel-de-Ville va l'agrandir, mais l'arrivée des cars à vapeur, le prolongement de la rue de l'Hôtel de Ville vont accaparer tout l'agrandissement.

Après la dépense que l'on projette tout restera petit et mesquin au centre de la ville, et les nouveaux travaux rendront cette situation définitive.

Dans le projet que nous défendons ici, nous avons au contraire satisfaction à tous les points de vue.

La petite place est réunie à la grande place et à la place des halles. Cette réunion donne au centre de la ville un espace moins régulier *il est vrai, mais aussi vaste que la place* Thiers

Cet espace peut s'augmenter encore par l'annexion du terrain occupé par l'église St-Christophe. Nous n'en demandons certainement pas la démolition, bien que placée comme elle est, elle semble un défi jeté à la circulation du centre de la ville. Elle peut disparaître un jour par un incendie ou par sa reconstruction dans un endroit plus propice. Cette reconstruction peut être laissée à une autre génération mais en adoptant notre projet, le conseil municipal aura ménagé l'avenir et en lui en saura toujours gré.

Nous avons dit plus haut que notre projet coûterait 600,000 francs de plus que le projet voté par le Conseil municipal. Cette somme ne doit pas effrayer le Conseil municipal et la population; celle représente à peu près l'excédent d'un budget. En effet, en 1888 après avoir payé toutes les dépenses obligatoires, facultatives, utiles ou de simple agrément, il restait une somme de plus de 600,000 francs à *consacrer aux travaux publics. En consa*crant pour une fois cet excédent à l'exécution du projet ci-dessus on obtiendra un résultat tel que tout le monde dira : c'est un travail *nécessaire, ce serait une faute de ne pas le* faire.

H. D.

Un amateur de charcuterie. — Un des principaux charcutiers de Tourcoing, M. Leman, rue de Lille, employait tous les jeudis un portefaix portant le même nom que lui, mais plus connu sous le sobriquet de « major ».

Il était nourri et recevait quatre francs pour sa journée, pour tourner la machine à hâcher. C'était, comme on le voit, fort bien payé. Mais cela ne suffisait pas à notre homme qui, abusant de la confiance qu'on avait en lui, s'appropriait chaque fois les produits les plus divers *de la maison, de quoi vivre* toute sa semaine.

Une lettre anonyme est venue jeudi matin, éveiller l'attention du patron; et à peine *Major s'était-il mis à l'ouvrage qu'il s'était* déjà fourré sur la poitrine, entre peau et chemise cinq livres de veau *dénervé !*

Major implora son pardon assurant qu'il n'en était qu'à son troisième vol, puis profitant de ce que la porte était ouverte, il se lança dans la rue et s'enfuit à toutes jambes.

Mais la police avertie, ne tardait pas à l'arrêter.

M. Deroie Tintal, marchand d'étoffes rue Saint-Jacques, employait aussi le susdit Major pour dresser son « hayon » les jours de marché et porter sa marchandise.

Il s'est aperçu plusieurs fois que certains objets lui manquaient.

Il soupçonnait déjà Major, et avec ce qui vient de se passer, les doutes se sont tout naturellement changés en certitude.

M. César Nisse, *cabaretier au Brun-Pain*, a porté plainte contre le sieur Julien Leman, demeurant à Roubaix, pour filouterie d'auberge et vol d'un parapluie.

Arrestation. — Edmond Detré, âgé de 50 ans, tailleur au Blanc-Seau, né à Ypres, a répondu par des outrages aux justes observations que lui faisait le garde Delnatte.

Il a été mis en état d'arrestation.

Condamnations. — On n'a pas oublié les *exploits de cette bande de jeunes rôdeurs* qui, la semaine dernière se sont introduits dans le logement d'un fraudeur du Moulin-Fagot et l'ont dévalisé.

L'un d'eux, Minque qui n'a guère que 13 ans, restera dans une maison de correction jusqu'à 21 ans. Les quatre autres, Hennebelle, Dessauvages, Flips et Lefebvre ont été condamnés à 4 mois chacun.

La société chorale *l'Orphéon des Travailleurs* se disposant à aller au concours invite les sociétaires du concours de Boulogne et tous les autres amateurs qui désireraient les accompagner à se présenter au local, Café de Londres, rue de la Latte, à Tourcoing, les mercredis et dimanches, jour des répétitions.

AUX TRAVAILLEURS!

Nous engageons, cette classe de la société si digne d'intérêt et malheureusement si éprouvée par l'épidémie que nous traversons, à consommer l'excellent vin de

BANYULS-TRILLES

recommandé par les célébrités médicales en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il renferme.

Nous sommes heureux de signaler aux travailleurs qu'afin de leur faciliter les moyens de prendre ce cordial bienfaisant, si justement apprécié par le corps médical, un grand nombre de cabaretiers ont eu la bonne pensée d'en servir des verres à 10 centimes.

Toutes nos félicitations à ces honorables débitants.

Exiger l'étiquette

BANYULS-TRILLES

pour avoir la vraie marque.

Dans tous les Cafés et les Estaminets

En vente chez tous les entrepositaires

LILLE

Affaire de mœurs. — Une cabaretière du quai de la Basse-Deûle, Marie P., âgée de 24 ans, a été mise à la disposition du parquet, sous la grave inculpation d'excitation de mineures à la débauche.

Vol rue Faidherbe. — Hier, vers 5 h. 1/2 du matin, des voleurs encore inconnus, ont pénétré avec effraction dans le domicile de M. Edouard Fritschz, marchand bijoutier rue Faidherbe, 26.

Ces individus ont fait main-basse sur un manteau de fourrure, une redingote noire, deux parapluies en soie, une cave à liqueur et sont partis, satisfaits de ce léger butin. Il est à croire qu'ils ont été dérangés dans leur opération, car leur but était évidemment de dévaliser la boutique.

LE NORD

ASSASSINAT A COUTICHES

Un vieillard octogénaire, du nom de Constantin Leleu, vient d'être assassiné à Coutiches, près d'Orchies, chez lui, dans une maison isolée qu'il habitait seul, rue des Ramoniers.

Mercredi matin, vers huit heures et demie, les *voisins de Constantin Leleu, étonnés* de voir ouverte la porte de son habitation, s'apprêtaient à entrer dans la maison, lorsqu'un passant les prévint qu'il venait d'apercevoir Leleu *étendu sur le dos, près de son lit*, et le poêle en fonte renversé sur la tête du pauvre vieux.

Le maire de la commune et la gendarmerie d'Orchies constatèrent qu'ils se trouvaient en présence d'un crime. Cette opinion fut confirmée par l'examen médical du docteur Cuisinier, de Faumont. La mort avait été occasionnée par une fracture du crâne, blessure faite avec un instrument contondant.

Selon toutes présomptions, le crime avait été commis la veille, pendant que Constantin Leleu était à table, car, il avait encore à la bouche un morceau de pain et l'on retrouva près de lui le couteau dont il se servait.

Le vol paraît être le mobile du crime. Leleu avait, en effet, reçu, quelques jours auparavant, une petite somme d'argent provenant de la vente d'un coin de terre et de récoltes. *On ne sait, jusqu'ici, sur qui faire peser les* soupçons. On dit néanmoins que le vieillard avait coutume de recevoir trop librement certains vagabonds.

Le parquet de Douai, le juge d'instruction et le capitaine de gendarmerie, aussitôt prévenus par dépêche, se sont rendus sur les lieux du crime. Le parquet est reparti hier à Coutiches pour continuer l'enquête, mais jusqu'à présent l'auteur ou les auteurs de l'assassinat restent inconnus.

VALENCIENNES

L'accident de chemin de fer. — Voici quelques détails sur l'accident de chemin de fer dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier.

C'est au passage à niveau du chemin des Planches que le sieur Lalou remplaçait la garde-barrière malade. Ayant évidemment cru à tort qu'il avait le temps de traverser la voie devant un train, il fut heurté par la machine, et projeté sur les rails.

On l'a retrouvé évanoui entre les rails, parallèlement à la ligne. Il avait de nombreuses contusions, une blessure à la cuisse gauche et le pied foulé. Il ne paraît pas être en danger de *mort, et peut s'estimer heureux d'en être* quitte à si bon compte.

Lalou est le père du malheureux enfant qui fut, il y a deux ans, tué par un de ses camarades *dans les fortifications.*

L'Infanticide de Valenciennes

L'autopsie du petit cadavre *retiré mardi du* fossé de la ville, à la porte de Lille, a été faite par le médecin légiste qui a déclaré que l'enfant était né viable.

Il s'agit donc, fort probablement, d'un infanticide.

Toutefois, l'état de décomposition du corps n'a pas permis d'établir exactement la cause de la mort.

DUNKERQUE

Sinistres et événements de mer. — On mande de Kingsgate, 18 janvier, que le sloop anglais « William Porter, » capitaine Berry, parti de Dunkerque le 17 janvier, avec un complet chargement de phosphates à destination de Londres, s'est mis à la côte ici ; de Greenock, 20 janvier, que le quatre-mâts en acier « Nord », capitaine Danion (de la maison A.D. Bordes et fils de Bordeaux) a été abordé par le steamer « Canara » de la British India, steamer navigation Company, chassant sur ancre. Le « Nord » a eu 20 mètres environ de parois et bastingages enfoncés ainsi que trois tôles, sous le carreau principal et quelques autres avaries.

Le steamer « Dunstanborough » attendu de Philippeville à Dunkerque, a été affrété pour prendre à Newcastle, un chargement de 1290 tonnes houille à destination de Monaco, à 10 sh. 9 den.

Le steamer « Europa » attendu de Bombay à Dunkerque, a pris lieu et place du steamer « Clan-Mac-Donald » ; ce steamer est également attendu de Bombay à Dunkerque et accepte 20 sh. 6 den. *pour graines oléagineuses.*

Le bruit court que le steamer « Ailsa-Graig» a été affrété il y a trois semaines, sur avril à 22 sh. pour Dunkerque.

Affrètements.— On a affrété pour le voyage de Blyth à Dunkerque ou Calais, le steamer